

Le Président

**PROCÈS-VERBAL DE PRISE DE POSSESSION D'UN BIEN SANS MAÎTRE INCORPORÉ AU
DOMAINE PRIVÉ COMMUNAUTAIRE**

VU l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article 713 du code civil,

VU la délibération du conseil municipal de BRETTEVILLE-SUR-ODON n° 2025 07 03 du 15 décembre 2025 portant renonciation à l'incorporation d'un bien sans maître, cadastré ZK n° 25 sis Clos Morin à BRETTEVILLE-SUR-ODON d'une contenance d'environ 510 m², au profit de la Communauté urbaine Caen la mer,

VU la délibération du bureau communautaire de la Communauté urbaine Caen la mer n° B-2026-02-05/51 du 5 février 2026 portant constatation et incorporation de plein droit par la Communauté urbaine d'un bien sans maître, cadastré ZK n° 25 sis Clos Morin à BRETTEVILLE-SUR-ODON d'une contenance d'environ 510 m²,

CONSIDÉRANT les résultats de l'enquête préalable concluant que la parcelle cadastrée ZK n° 25 fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté et revêt en conséquence la qualification de bien sans maître défini au 1° de l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

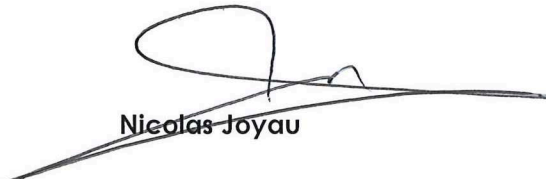
Je soussigné, Nicolas JOYAU, Président de la Communauté urbaine Caen la mer,

Agissant dans le cadre de l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques et de l'article 713 du code civil, en application de la délibération du bureau communautaire de la Communauté urbaine Caen la mer en date du 5 février 2026 portant constatation et incorporation d'un bien sans maître cadastré ZK n° 25, sis Clos Morin à BRETTEVILLE-SUR-ODON d'une contenance d'environ 510 m²,

Constate la prise de possession de la parcelle cadastrée ZK n° 25 en nature d'espace enherbé, sis Clos Morin à BRETTEVILLE-SUR-ODON d'une contenance d'environ 510 m², revenant de plein droit à la Communauté urbaine Caen la mer,

En foi de quoi est dressé le présent procès-verbal.

Fait à Caen, le **07 MAI 2026**



Nicolas Joyau